Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

Indicateur 1.4.1: Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Informations institutionnelles

Organisation(s):

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Concepts et définitions

Concepts et définitions :

Les concepts clés suivants ont été définis pour soutenir l'indicateur dans le contexte de l'éradication de la pauvreté.

Les services de base désignent les systèmes fournissant les services publics qui répondent aux besoins fondamentaux de l'homme, notamment l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, l'énergie, la mobilité, la collecte des déchets, les soins de santé, l'éducation et les technologies de l'information.

L'accès aux services de base implique qu'un service suffisant et abordable soit disponible de manière fiable avec une qualité adéquate.

L'accès aux services de base de l'eau potable se réfère à l'eau potable provenant d'une source améliorée est disponible avec un temps de collecte ne dépassant pas 30 minutes pour un aller-retour, y compris les files d'attente. Les sources améliorées comprennent l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées et l'eau conditionnée ou livrée. Cette définition est basée sur l'indicateur ODD 6.1.

L'accès aux services d'assainissement de base fait référence à l'utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages. Les installations améliorées comprennent les chasses d'eau/évacuations dans les réseaux d'égouts, les fosses septiques ou les latrines à fosse, les latrines à fosse améliorées ventilées, les toilettes à compostage ou les latrines à fosse avec dalles. Cette définition est basée sur la directive ODD 6.2.

L'accès aux installations d'hygiène de base fait référence à la disponibilité d'une installation de lavage des mains sur place avec de l'eau et du savon. Les installations de lavage des mains peuvent être fixes ou mobiles et comprennent un évier avec de l'eau du robinet, des seaux avec des robinets, des robinets à pointe et des cruches ou des bassins destinés au lavage des mains. Le savon comprend le savon en barre, le savon liquide, le détergent en poudre et l'eau savonneuse, mais pas la cendre, la terre, le sable ou d'autres agents de lavage des mains. Cette définition est basée sur la directive ODD 6.2.

L'accès à la mobilité de base fait référence à l'accès aux routes praticables toute l'année dans un contexte rural (ODD 9.1.1) ou à l'accès aux transports publics dans un contexte urbain (ODD 11.2.1). Le calcul de "Accès à la mobilité de base" est donc une combinaison des éléments ci-dessus.

Contexte rural:

Afin d'établir une synergie avec l'indicateur ODD 9.1.1 " «Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année» ", il a été suggéré d'utiliser l'indice d'accès rural (IAR) [1] qui mesure le pourcentage de la population à moins de > 2km d'une route praticable en toutes saisons (équivalent à une marche de 20-25 minutes). [2]

Pour éradiquer la pauvreté, les communautés doivent être reliées aux opportunités socio-économiques par des routes praticables toute l'année et attirées des services de transport public fiables et abordables. Dans de nombreuses régions, des sentiers, des passerelles et des voies navigables sûrs peuvent être nécessaires en conjonction avec les routes ou comme alternative à celles-ci. Pour des raisons de simplification, l'accent a été mis spécifiquement sur les routes dans cette définition (basée sur l'indice d'accès rural - IAR) puisque le transport routier reflète l'accessibilité pour la grande majorité des personnes dans les contextes ruraux. Dans les situations où un autre mode, tel que le transport par eau, est dominant, la définition sera modifiée et contextualisée pour refléter et saisir ces aspects.

L'accès à la mobilité a montré certains des impacts les plus importants sur la réduction de la pauvreté et a une forte corrélation avec les résultats éducatifs, économiques et sanitaires ("le transport en tant qu'élément habilitant ").

La méthodologie IAR existante repose sur des données d'enquête au niveau des ménages - cependant, elle est actuellement révisée en un index basé sur le système d'information géographique qui exploite les progrès de la technologie numérique dans le but de créer un outil plus précis et plus rentable.

Comme hypothèse de base sous-jacente, il est entendu que les femmes et les hommes bénéficient de manière égale de l'accès aux routes praticables toutes l'année.

Contexte urbain:

Le contexte urbain de l'accès aux transports est mesuré en utilisant la méthodologie de l'ODD 11.2.1Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap".

La méthodologie des métadonnées est disponible (ONU-Habitat étant l'organisme gardien) et utilise une combinaison d'analyse spatiale et qualitative. Une zone tampon de 500 m autour de chaque arrêt de transport public est utilisée et superposée aux données sociodémographiques afin d'identifier la population desservie. Nous savons que la mesure de l'accès spatial n'est pas suffisante et ne tient pas compte de la dimension temporelle associée à la disponibilité des transports publics. En complément de ce qui précède, d'autres paramètres de suivi de l'objectif de transport liés à la densité des rues ou du nombre de carrefours, à l'accessibilité financière ou à la qualité en termes de sécurité, de temps de trajet et d'accès universel, sont tous suivis.

Page: 1 of 5

L'accès aux services de base de collecte des déchets fait référence à l'accès de la population à un service fiable de collecte des déchets, y compris les services municipaux formels et les services du secteur informel. Un service de collecte peut être assuré 'en porte-à-porte ' ou par dépôt dans un conteneur communautaire. La 'collecte' comprend la collecte pour le recyclage ainsi que pour le traitement et l'élimination (elle comprend donc par exemple la collecte des produits recyclables par les acheteurs itinérants de déchets). Fiable signifie régulier - la fréquence dépendra des conditions locales et de tout tri préalable des déchets. Par exemple, les déchets mélangés et les déchets organiques sont souvent collectés quotidiennement sous les climats tropicaux pour des raisons de santé publique, et généralement au moins une fois par semaine ; les matières recyclables sèches séparées à la source peuvent être collectées moins fréquemment.

L'accès aux services de soins de santé de base désigne l'accès aux services qui couvrent les services d'urgence dans la zone et hors zone, les soins hospitaliers et médicaux, les services médicaux ambulatoires, les services de laboratoire et de radiologie et les services de santé préventive. Les services de soins de santé de base s'étendent également à l'accès à un traitement limité des maladies mentales et de la toxicomanie, conformément aux normes minimales prescrites par les ministères de la santé locaux et nationaux.

L'accès à l'éducation de base désigne l'accès aux services éducatifs qui fournissent à tous les apprenants les capacités dont ils ont besoin pour devenir économiquement productifs, développer des moyens de subsistance durables, contribuer à des sociétés pacifiques et démocratiques et améliorer le bien-être individuel. Pour cet indicateur, nous examinons l'accès aux services d'éducation pour des élèves de 5 - 21 ans.

Le droit à l'éducation est un droit à multiples facettes qui comporte au moins deux dimensions qui doivent être remplies :

(a) quantitatif (pour tous), et

(b) qualitative (droit à quelle éducation, pour combien de temps, dispensée par qui et pour qui, et conduisant également au plein épanouissement de la personnalité humaine, indispensable à l'exercice des autres droits, à la liberté et au maintien de la paix).

L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) note que toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé et l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

L'accès aux services d'information de base désigne le fait d'avoir un accès à l'internet à large bande. La large bande est définie comme une technologie qui offre des vitesses de téléchargement annoncées d'au moins 256 kbit/s. Les principaux types de services à large bande sont les suivants : 1) Réseau à large bande fixe (câblé), tel que DSL, modem câble, lignes louées à haut débit, fibre optique pour la maison/le bâtiment, lignes électriques et autres réseaux à large bande fixes (câblés) ; 2) Réseau à large bande terrestre fixe (sans fil), tel que WiMAX, CDMA fixe ; 3) Réseau à large bande par satellite (via une connexion satellite) ; 4) Réseau à large bande mobile (au moins 3G, par exemple UMTS) via une carte (par exemple carte SIM intégrée dans un ordinateur) ou un modem USB.

- 1 http://www.worldbank.org/en/topic/transport/brief/connections-note-23
- https://www.ssatp.org/sites/ssatp/files/publications/HTML/Gender-RG/Documents sources/Dossiers d'outils & Guides/Suivi et évaluation/TLM &E7 Access Index TRB 06.pdf <u>1</u>
- 3 http://www.worldbank.org/en/topic/transport/brief/connections-note-23 1

Justification:

La pauvreté a de nombreuses dimensions. Il ne s'agit pas seulement d'un manque de bien-être matériel, mais aussi d'un manque de possibilités de mener une vie tolérable. Le seuil international d'extrême pauvreté a été mise-à-jour en 2015 à 1,90 dollars américain par jour en utilisant la parité de pouvoir d'achat de 2011 (Banque Mondiale, 2015). Vivre sous le seuil d'extrême pauvreté implique souvent des privations d'eau potable, d'installations sanitaires adéquates, d'accès à l'énergie moderne, de mobilité durable vers les ressources économiques, les technologies de l'information, les soins de santé, l'éducation, etc. La pauvreté est également une manifestation de la faim et de la malnutrition, d'un accès limité à l'éducation et aux autres services de base, de la discrimination et de l'exclusion sociales ainsi que du manque de participation à la prise de décision. En d'autres termes, la pauvreté est multidimensionnelle et couvre de nombreux aspects de la vie, incluant l'accès aux opportunités, aux moyens de subsistance et aux moyens de survie.

Parmi les différents aspects de la pauvreté, cet indicateur se concentre sur l'accès aux services de base. L'accès aux services de base tels que l'eau potable, les installations sanitaires, l'énergie et la mobilité durables, le logement, l'éducation, les soins de santé, etc. contribue à améliorer la qualité de vie des pauvres. L'absence de fourniture de services de base et le manque d'autonomisation et d'implication des gouvernements locaux dans la fourniture de services de base sapent la croissance économique et la qualité de vie de toute communauté. Des systèmes adéquats de prestation de services de base favorisent les améliorations socio-économiques et contribuent à la croissance économique, à l'inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et à l'égalité. Plus précisément, l'amélioration des services de base peut contribuer à accroître le bien-être et la productivité des communautés, à créer des emplois, à économiser du temps et des efforts humains dans le transport de l'eau, à soutenir la sécurité alimentaire, à une meilleure utilisation de l'énergie, à la production de produits de base essentiels, à améliorer la santé (en mettant à disposition des soins médicaux, de l'eau propre ou la collecte des déchets solides) ou à relever le niveau d'éducation.

Dans le plan de mise en œuvre de Quito pour le nouvel agenda urbain adopté lors de la conférence Habitat III, les États membres s'engagent à "promouvoir un accès équitable et abordable à des infrastructures physiques et sociales de base durables pour tous, sans discrimination, y compris des terrains viabilisés à un prix abordable, des logements, des énergies modernes et renouvelables, de l'eau potable et des installations sanitaires, une alimentation sûre, nutritive et adéquate, l'élimination des déchets, la mobilité durable, les soins de santé et la planification familiale, l'éducation, la culture et les technologies de l'information et des communications" . Ils s'engagent en outre à "veiller à ce que ces services répondent aux droits et aux besoins des femmes, des enfants et des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, des migrants, des populations autochtones et des communautés locales, selon le cas, et à ceux des autres personnes en situation de vulnérabilité ".

La fourniture de services de base doit évoluer vers une approche axée sur la demande, qui soit appropriée aux besoins locaux – et donc capable de répondre au concept d'accès pour tous " – tel qu'il est énoncé dans le NUA. Les services de base sont essentiels à l'amélioration du niveau de vie. Les gouvernements sont responsables de leur fourniture. Cet indicateur mesurera les niveaux d'accessibilité aux services de base et guidera les efforts des gouvernements pour la fourniture de services de base équitables pour tous afin d'éradiquer la pauvreté.

Page: 2 of 5

Commentaires et limites :

Les différentes caractéristiques locales de ce qui constitue un service de base dans le monde par certaines autorités et parties prenantes concernées ont obligé l'équipe à travailler sur des modules et des guides globaux pour cet indicateur. Ce dernier s'inspire des définitions disponibles pour de nombreux autres indicateurs des ODD. Par exemple, les éléments des services de base sont mesurés sous les indicateurs 3.7.1 (santé), 4.1.1 (éducation), 6.1.1 (eau), 6.2.1 (assainissement), 7.1.1 (énergie), 11.2.1 (transports publics), etc.

Enfin, de nombreux pays ont encore des capacités limitées en matière de gestion, de collecte et de suivi des données, et continuent à se débattre avec des données limitées sur des zones géographiques étendues ou densément peuplées. Cela signifie qu'à quelques exceptions près, la complémentarité dans la communication des données est nécessaire pour garantir que les chiffres nationaux et mondiaux soient cohérents dans les données finales communiquées concernant l'accès aux services de base.

Méthodologie

Méthode de calcul:

Il y a deux étapes de calcul que nous avons appliquées en fonction du niveau auquel les données sont collectées. L'étape 1 consiste à obtenir une proportion de la population qui a accès à TOUS les services de base mentionnés ci-dessus à partir de sources de données primaires telles que les enquêtes auprès des ménages et le recensement.



Traitement des valeurs manquantes :

• Au niveau national:

L'information n'est pas disponible actuellement.

• Aux niveaux régional et mondial :

Les informations ne sont pas disponible actuellement.

Agrégats régionaux :

Les informations ne sont pas disponible actuellement.

Sources des divergences:

Les informations ne sont pas disponibles actuellement.

Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national :

Les informations ne sont pas disponibles actuellement.

Assurance de la qualité :

Les informations ne sont pas disponibles actuellement.

Sources de données

La principale source de données pour cet indicateur reste les enquêtes sur les ménages, notamment les EDS, les MICS, les LSMS, la Banque mondiale, l'UNICEF et le PNUD, les recensements et les données administratives. Ces sources de données sont également décrites dans les différentes métadonnées des indicateurs SDG constitutifs. Une grande partie des données prétraitées est également dérivée des indicateurs ODD qui constituent cet indicateur. Les sources de données peuvent être d'autres indicateurs ODD qui suivent les résultats ainsi que des données supplémentaires provenant des enquêtes auprès des ménages.

Processus de collecte :

Les informations ne sont pas disponibles actuellement.

Disponibilité des données

Page: 3 of 5

Les données relatives à un grand nombre de sous-indicateurs tels que l'eau et l'assainissement ou l'énergie, sont facilement disponibles et déjà incluses dans différents cadres d'enquêtes internationales sur les ménages. L'affinement des définitions des différents types de services de base et l'inclusion des nouveaux éléments d'enquête dans l'enquête sur les ménages existante ont été achevés. La compilation des données a montré que plus de 100 pays disposent déjà de données au niveau national.

Séries chronologiques:

Les informations ne sont pas disponibles actuellement.

Désagrégation:

Les données pour cet indicateur peuvent être désagrégées au niveau des villes et des villages.

- Désagrégration par zone urbaine / rurale.
- Désagrégration par sexe
- · Désagrégation par âge
- Désagrégation par établissements formels/informels

Calendrier

Collecte de données :

Le suivi et la communication de l'indicateur peuvent être répétés à intervalles réguliers de 3 à 5 ans. Les mesures et les rapports doivent être réalisables à l'échelle mondiale, c'est-à-dire ne pas être trop coûteux au point d'être déraisonnables, en particulier au niveau national.

Publication des données:

L'information n'est pas disponible actuellement.

Fournisseurs de données

ONU-Habitat et Division des statistiques des Nations unies (DSNU)

Compilateurs de données

Les agences statistiques nationales et les équipes de gestion des villes dirigent la compilation et la notification au niveau national. Les rapports mondiaux et régionaux sont dirigés par ONU-Habitat. La collecte des données est soutenue par les efforts de collaboration de plusieurs institutions internationales (ONU-Habitat, PNUE, Banque mondiale, BAfD, BID, BERD et BAD) et de donateurs bilatéraux (JICA, GDZ, etc.).

Références

Banque Mondiale, 2015 Le seuil de pauvreté international, http://www.worldbank.org/en/programs/icp/brief/poverty-line

OMS et UNICEF, 2017 Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène Lancement de la version du 12 juillet 2017, https://www.unicef.org/publications/index 96611.html

PNUD 2016 Notes techniques sur le calcul des indices de développement humain, http://hdr.undp.org/en/content/multidimensional-poverty-index-mpi

Le Groupe de la Banque Mondiale, ESMAP, 2015 Au-delà des connexions L'accès à l'énergie redéfini http://www.worldbank.org/en/topic/energy/publication/energy-access-redefined

UIT, Indicateurs TIC 2015 pour le cadre de suivi des ODD http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/sdgs/ITU-ICT-technical-information-sheets-for-the-SDG-indicators.pdf

Wilson et al - Wasteaware ISWM indicators - doi10.1016j.wasman.2014.10.006 - January 2015, http://wasteaware.org/wp-content/uploads/2015/11/Wilson et al Supplementary information Wasteaware ISWM Benchmark Indicators User Manual Online.pdf

Indicateurs connexes à partir de février 2020

Page: 4 of 5

Accès à	Indicateurs connexes des ODD
Des services d'eau potable gérés en toute sécurité	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
Des services d'assainissement gérés en toute sécurité	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
Collecte des déchets	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville
Mobilité et transport	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année. 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap
Énergie moderne	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres
TIC	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie
Éducation	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes(a) en cours élémentaire;(b) en fin de cycle primaire;(c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques.